

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Réaction aux modifications à l'étiquetage des aliments

La Coalition Poids se réjouit d'une plus grande transparence sur les sucres, mais presse Santé Canada de faire un grand ménage sur le devant de l'emballage des produits

Montréal, le 14 décembre 2016 – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) accueille positivement les changements apportés par Santé Canada, mais se désole du délai de cinq ans accordé à l'industrie pour adapter ses étiquettes. Elle presse le gouvernement de simplifier davantage l'information située sur le devant de l'emballage des aliments et de débarrasser les étiquettes des pratiques publicitaires pouvant confondre le consommateur à l'égard de l'information nutritionnelle.

Des pas dans la bonne direction

La Coalition Poids salue l'uniformisation des portions de référence, qui facilitera la comparaison entre des produits alimentaires similaires. Elle se réjouit aussi de la nouvelle règle exigeant le regroupement des différents sucres dans une même parenthèse de la liste d'ingrédients. « Il s'agit d'un pas en avant vers la transparence. L'industrie agroalimentaire utilise plus de 50 ingrédients différents pour ajouter du sucre dans les aliments. En les regroupant dans une parenthèse identifiée clairement comme étant du sucre, cela permet de mieux évaluer la qualité des aliments », explique Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

Ainsi, la liste d'ingrédients reflètera davantage l'importance de la quantité de sucre dans les aliments transformés. Comme cette liste classe les ingrédients en ordre décroissant de quantité, le consommateur pourra s'y fier pour choisir surtout des produits où le sucre ne figure pas dans les premiers ingrédients. La Coalition Poids espère que ce changement stimulera aussi une reformulation des recettes par l'industrie. « Plusieurs boîtes de céréales pour enfants ont une quantité de sucre plus grande que la quantité de grains ! Cette nouvelle règle va faire en sorte que le sucre sera positionné comme premier ingrédient de la liste et l'on verra tout de suite qu'il s'agit davantage d'un bonbon ou d'une pâtisserie que d'un aliment quotidien », illustre madame Voyer. Rappelons que les $\frac{3}{4}$ de l'offre alimentaire canadienne contiennent du sucre ajouté en quantité plus ou moins importante.

Un délai d'application exagéré

La Coalition Poids dénonce la longueur du délai avant l'application des modifications sur les étiquettes, qui est fixé au 14 décembre 2021. Ayant déjà bénéficié de deux ans pour se préparer aux changements pendant les consultations publiques, l'industrie est en mesure d'appliquer les nouvelles règles beaucoup plus rapidement. Nul besoin d'attendre la complétion de l'ensemble des travaux de la *Stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation* et de l'*Agence canadienne d'inspection des aliments* pour appliquer des règles concernant le tableau de valeur nutritive et la liste d'ingrédients, puisque les autres mesures toucheront d'autres zones de l'emballage. « Devant l'ampleur de la problématique de l'obésité

et des maladies chroniques liées à la nutrition, et devant les coûts considérables pour la société, il est urgent de voir des changements concrets en épicerie », note Corinne Voyer.

Un étiquetage simplifié au-devant de l'emballage est urgent

Le tableau chiffré de valeur nutritive, même amélioré et accompagné d'indications sur l'interprétation du pourcentage de la valeur quotidienne, demeure difficile à comprendre pour plusieurs citoyens. Pour réellement « Faire du choix santé, le choix facile », il faut aller plus loin. La Coalition Poids exhorte Santé Canada à procéder le plus rapidement possible à un étiquetage au-devant de l'emballage faisant ressortir les aliments à fortes teneurs en sucre, en gras saturés et en sodium. « Il ne faudrait pas que les consultations en cours quant à l'étiquetage au-devant de l'emballage s'étendent sur plusieurs années. Le besoin est clairement identifié et la science est suffisamment étoffée pour appuyer la nécessité et guider leur mise en place », poursuit Mme Voyer.

N'oublions pas le grand ménage du devant de l'étiquette !

Même si les changements proposés améliorent la clarté de l'information nutritionnelle, plusieurs consommateurs risquent toujours d'être trompés par les faux logos « santé » affichés sur plusieurs produits alimentaires. À ce jour, l'application de ces logos n'est pas encadrée et est déterminée par les industriels eux-mêmes. De plus, la façon dont les allégations nutritionnelles et santé permises par la loi sont mises en valeur permet de maquiller certains aliments de faible valeur nutritive en produits d'apparence plus saine. Enfin, l'emploi publicitaire de termes comme « naturel » ou « santé » devrait être limité. « On ne peut pas penser qu'on a fait notre travail pour favoriser des choix alimentaires sains si on se limite à la transmission balisée de certaines informations sans empêcher la cacophonie de messages contradictoires ou créant la confusion », conclut Corinne Voyer.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Pour toute demande d'entrevue, contactez :

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Cellulaire : 514 566-4605

cvoyer@cqpp.qc.ca